

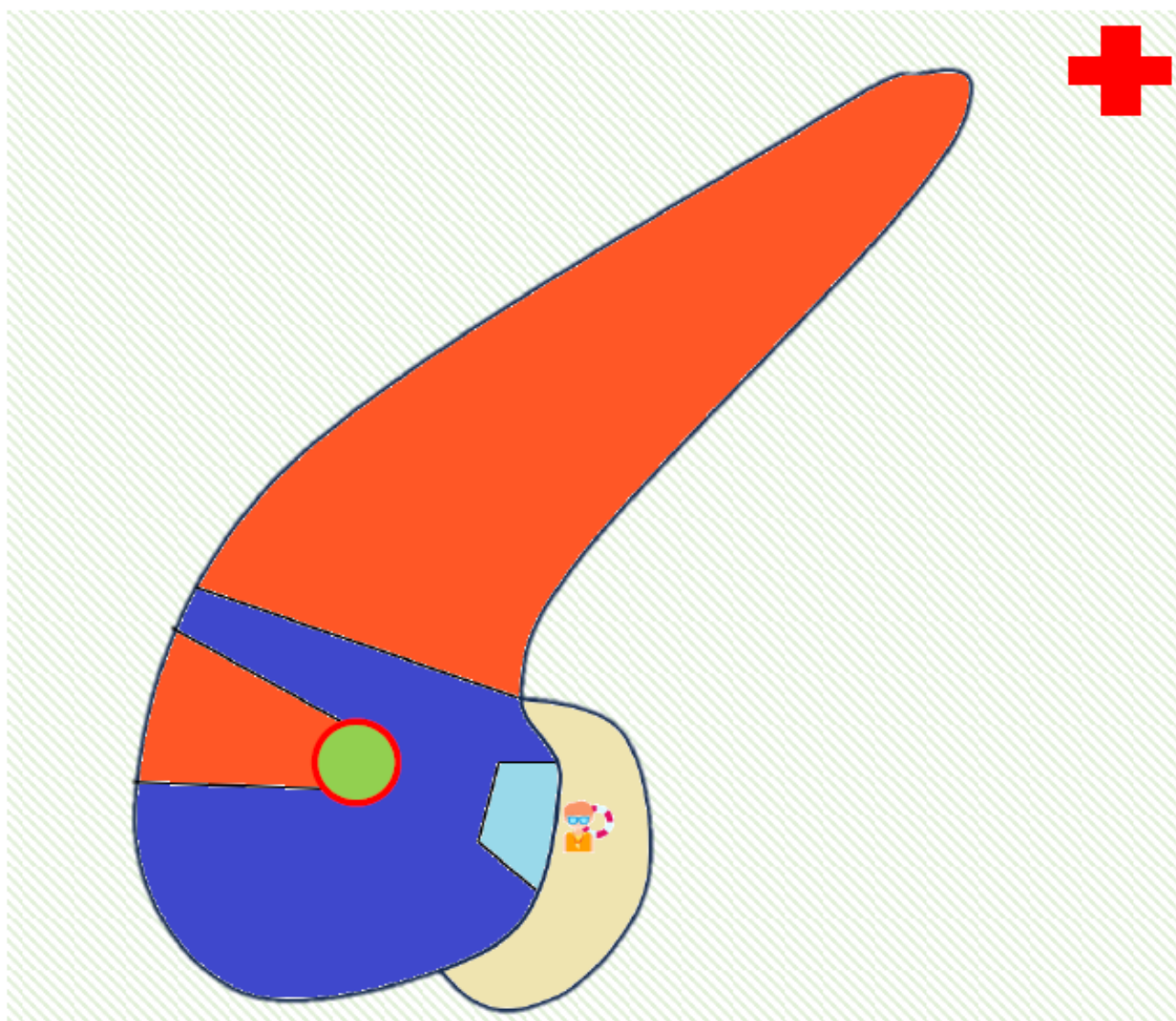


PROFIL DE BAIGNADE DU PLAN D'EAU DE BUSSEROLLES

Mis à jour en 2025

1- Etat des lieux

Zone de baignade



LÉGENDE

- Zone de baignade interdite
- Zone de baignade - PETIT BASSIN
- Zone de baignade - GRAND BASSIN
- Plage
- Poste de secours

- Îlot interdit d'accès
- Chaise haute du surveillant de baignade
- Aucune activité nautique n'est autorisée

Contexte géographique

Le site est situé sur le bassin versant du Trieux sur la commune de Busserolles (région Nouvelle-Aquitaine, département de la Dordogne, arrondissement de Nontron, canton du Périgord Vert Nontronnais). La commune de Busserolles fait partie de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais. Elle compte 539 habitants permanents en 2025. Cette population peut se voir doubler ou même tripler durant la période estivale en raison des résidents secondaires et des touristes.

Caractéristiques générales

Bassin versant

- Superficie : 12 607 hectares
- Hydrographie : un réseau dense de rivières et une forte concentration d'étang
- Occupation des sols : surfaces boisées majoritairement, surfaces agricoles liées à l'élevage bovin et surface industrielles pour l'agroalimentaire

Plan d'eau

- Superficie : 3 000 m²
- Volume en eau : 2 000 m³
- Profondeur maximale : 2 mètres
- Création : 1984
- Gestion hydraulique : assec permanent hors des périodes estivales
- Alimentation : en dérivation du ruisseau de l'étang Grolhier
- Fond : absence de sédiment
- Température constante de l'eau : 21°/22°

Activité

- Activité principale : baignade
- Activité secondaire : pêche à l'occasion des concours de pêches, hors période de baignade, et à condition que les pêcheurs ne laissent pas de déchets sur les berges ou dans l'eau
- Fréquentation moyenne durant la période estivale : 70 personnes/jour
- Règlementation de la baignade : par voie d'affichage au poste de secours et proche du surveillant de baignade
- Résultats d'analyses récents du plan d'eau : par voie d'affichage à l'entrée du plan d'eau et proche du surveillant de baignade (suivant les résultats d'analyses cyanobactériennes, la mairie prend un arrêté portant interdiction de baignade jusqu'à amélioration de l'eau)
- Accessibilité aux animaux : uniquement en laisse sur la plage / interdiction de baignade
- Surveillance de la baignade : de mi-juillet à mi-août sous réserve d'un BNSSA disponible
- Non-surveillance de la baignade : du juin à mi-juillet et de mi-août à septembre sous réserve d'un BNSSA disponible et des conditions météorologiques
- Accès : gratuit
- Equipements : sanitaires (WC, douche, lavabo) nettoyés quotidiennement par les employés communaux durant la période estivale

Plage

- Constitution : sable renouvelé en partie chaque année
- Entretien : nettoyée tous les jours durant la période estivale par les employés communaux

Contexte local

Le camping municipal, créé en 1986, rejoint le plan d'eau par une passerelle.

Ces derniers ont accès également aux espaces verts, à l'air de jeux et au plateau multisports.

Ayant une capacité de 28 emplacements, il est raccordé au système d'assainissement collectif du Bourg entretenu par le SPANC (service public pour l'Assainissement non collectif et collectif).

Les campeurs ont un accès direct et libre à la zone de baignade.

Hormis les campeurs, l'accès au plan d'eau est ouvert à tous.

2- Diagnostic

Sources de pollutions

	Terrains agricoles	Etang Grolhier	Eaux pluviales du bourg	Cyanobactéries
Distance de la baignade	500 mètres	3 kilomètres	500 mètres	Immédiate
Fréquence	Orage violent	Pollution par X en amont en cours de régularisation	Geste de malveillance dans un tabouret	Été
Indicateur de suivi ou seuil d'alerte	Lessivage du sol vers le ruisseau alimentant le plan d'eau	Etang de chez Nadaud comme point d'observation et d'alerteur	Inspection visuelle des agents communaux	Coloration, mousses
Evaluation du risque	Faible	Ponctuelle	Ponctuelle	Prélèvements et analyses d'eau fréquentes
Durée probable de la pollution	Pollution de courte durée	Variable / Année	Pollution de courte durée	Variable / Année
Observations	Terrain en pente vers le ruisseau. Possibilité de déconnecter l'arrivée du ruisseau du plan d'eau	Mise en service d'une nouvelle station d'épuration de l'agglomération de Piégut-Pluviers	Présence constante sur le terrain	Fermeture de la baignade ⁽¹⁾

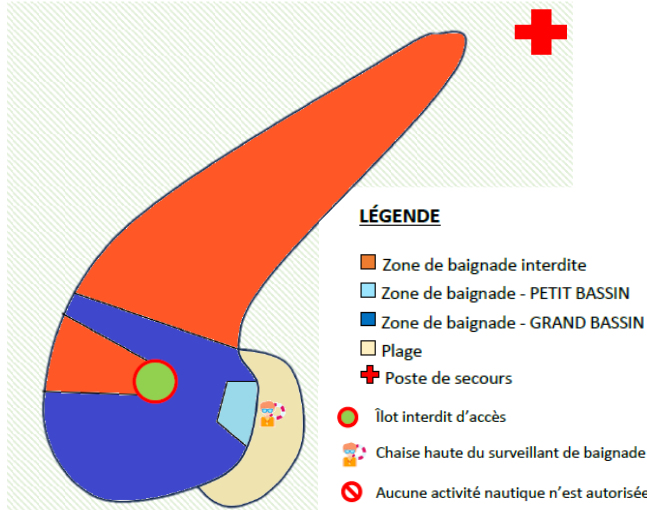
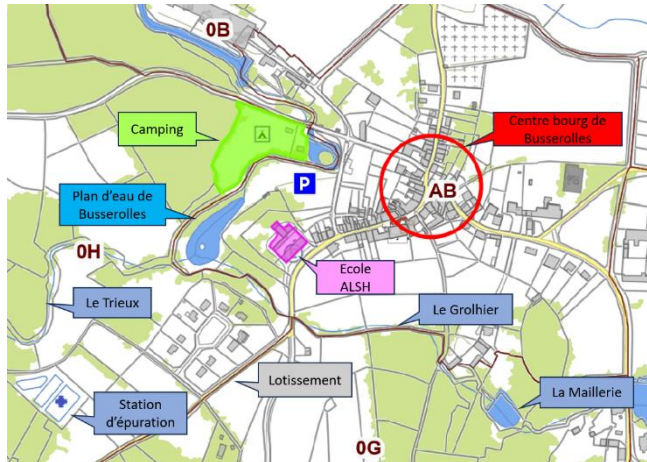
⁽¹⁾ Dans le cas d'une pollution soudaine du plan d'eau, il y a possibilité d'effectuer une vidange rapide de celui-ci et la remise en eau effective rapidement. À la demande de la Commune, une étude environnementale conduite par Eco Save et Aqua Concept Environnement a été réalisée sur les années 2005/2006. Un rapport d'étude complet est à disposition en Mairie.

Mesures de gestion

	Terrains agricoles	Etang Grolhier	Eaux pluviales du bourg	Cyanobactéries
Indicateur de suivi ou seuil d'alerte	Eau de mauvaise qualité	Eau de mauvaise qualité / arrivée de pollution(s) -Amont	Contrôle du dernier tabouret avant l'arrivée au ruisseau Analyse produit	Efflorescence brutale, Présence de mousses
ACTION I	Fermeture baignade	Fermeture baignade	Fermeture baignade si nécessaire	Fermeture baignade
ACTION II	Surveillance accrue Information ARS	Information ARS	Information ARS	Information ARS
ACTION III	Confirmation analytique	Confirmation analytique	Confirmation analytique	Confirmation analytique
Conditions de réouverture	Eau redevenue normale	Bons résultats	Bons résultats	Bons résultats

FICHE DE SYNTHÈSE – PROFIL DE BAINNADE DU PLAN D'EAU – COMMUNE DE BUSSEROLLES

Date d'élaboration : décembre 2010 / Date de révision : juin 2025

Caractéristiques de la baignade					Schéma de la zone de baignade
Nom de la baignade : Plan d'eau de Busserolles Commune : Busserolles Département : Dordogne Région : Nouvelle-Aquitaine Personne responsable de l'eau de baignade : Mairie de Busserolles Période d'ouverture avec surveillance : mi-juillet à mi-août Heures de surveillance : 35 heures hebdomadaire Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : environ 70 baigneurs <u>Zone de baignade</u> L'entrée du plan d'eau est accessible via un parking. La zone d'affichage est située au niveau de la chaise haute du surveillant de baignade et du poste de secours. Les sanitaires se situent entre l'entrée et le poste de secours.					
Historique de la qualité de l'eau de baignade					Carte de la zone d'étude
Qualité de l'eau de baignade au des dernières années :					
Année	2021	2022	2023	2024	
Classement	B	A	B	B	
A : Excellent - B : Bon - C : Suffisant - D : Insuffisant - E : Insuffisamment de prélèvement - F : Site non classé - G : Non suivi					
Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années présentée par ordre chronologique décroissant :					
Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade		
2021 à 2024	Cyanobactéries	Plan d'eau	Non (mesures préventives)		

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion					
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées
Terrains agricoles	Faible	500m	Eau de mauvaise qualité	Surveillance accrue Fermeture baignade Info ARS Confirmation analyses	Terrain en pente vers le ruisseau. Possibilité de déconnecter l'arrivée du ruisseau du plan d'eau
Etang Grolhier	Ponctuel	3km	Eau de mauvaise qualité / arrivée de pollution(s) -Amont		Mise en service d'une nouvelle station d'épuration de l'agglomération de Piégut-Pluviers
Eaux pluviales du bourg	Ponctuel	500m	Contrôle du dernier tabouret avant l'arrivée au ruisseau Analyse produit		Présence constante sur le terrain
Cyanobactéries	Important	Immédiat	Efflorescence brutale, Présence de mousses		Fermeture de la baignade ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Dans le cas d'une pollution soudaine du plan d'eau, il y a possibilité d'effectuer une vidange rapide de celui-ci et la remise en eau effective rapidement. À la demande de la Commune, une étude environnementale conduite par Eco Save et Aqua Concept Environnement a été réalisée sur les années 2005/2006. Un rapport d'étude complet est à disposition en Mairie.